

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 7

Présent : 5

Votants : 5

Absent : 2

L'an deux mille vingt-deux, le 03 février à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Gouy-les-Groseillers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VENTRE Luc, maire.

Date de convocation

26 Janvier 2022

Etaient présents :

Mme LE MOULLEC Sabine, Mme ROUTIER Elisabeth, M. MINARD Benoît, M. VENTRE Robin.

Date d'affichage

03 Février 2022

Absent excusée : Melle ROUTIER Laura.

Melle ROUTIER Laura a donné procuration à Madame Elisabeth ROUTIER.

Absent : M. COPPENOLLE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. VENTRE Robin.

Objet : L'adhésion de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise au SE60

Monsieur le Maire expose que la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

Fait et délibéré le 03 février 2022,
Certifié exécutoire,
A Gouy-les-Groseillers,
Le Maire,
Luc VENTRE

